

Sécurité de la vieillesse—Loi

années alors qu'on obligeait les personnes âgées à se soumettre à l'évaluation des ressources, sans le moindre égard pour leur fierté et leur dignité. Pourquoi, monsieur le Président? Parce qu'on suppose que les personnes qui en ont vraiment besoin peuvent obtenir le supplément de revenu garanti qui, lui, est sujet à l'évaluation des ressources. Le plafonnement des 6 et 5 p. 100 ne s'applique pas au supplément de revenu garanti parce qu'on a jugé que c'est plus équitable d'agir ainsi. Cela fait partie de la campagne destinée à faire accepter le fait que le supplément de revenu garanti, assujéti à l'évaluation des ressources, est à la base même de tout notre régime de sécurité sociale.

C'est en 1966 qu'on a commencé à verser le supplément de revenu garanti aux pensionnés qui n'avaient aucun autre revenu ou un revenu bien modeste. La pension de la sécurité de la vieillesse devait combler l'écart jusqu'à ce que les prestations du Régime de pensions du Canada soient suffisantes. Dans ce bill, le gouvernement justifie les coupes de la sécurité de la vieillesse en donnant plus d'importance au supplément de revenu garanti afin de choisir un programme.

Nous avons combattu longtemps pour que les pensions accordées à tous les vieillards pour leur assurer un niveau de vie acceptable, soient considérées comme un droit et non comme une prestation de bien-être ou un cadeau. Les gens, particulièrement les gens âgés, se servent beaucoup plus volontiers d'un programme s'il est accessible à tout le monde. Manifestement, moins de personnes participent à un programme de bien-être—ce qui est un peu le cas du supplément de revenu garanti, à notre avis—pour lequel on impose l'évaluation des ressources. Le fait que plus de la moitié des 2.4 millions de Canadiens pensionnés touchent le supplément de revenu garanti montre bien la négligence du gouvernement envers eux. Il donne une idée juste du grand nombre de Canadiens âgés qui vivent dans la pauvreté. D'après les données les plus récentes, presque 75 p. 100 de toutes les personnes de 65 ans ou plus ont un revenu inférieur à \$10,000; leur revenu annuel moyen est de \$9,280, y compris les prestations de sécurité de la vieillesse.

Dans le cadre du budget de juin, où le bill a été initialement annoncé, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a soutenu que le budget «protège parfaitement les Canadiens aux revenus les plus modestes et les gagne-petit». Elle a affirmé que «seules les personnes qui ne sont pas nécessiteuses seront invitées à partager les durs sacrifices qui s'imposent pour sortir notre pays de la crise économique». Je ne puis que supposer qu'en présentant ce projet de loi, le ministre n'a pas compris toutes les répercussions qu'il aurait sur la vie de nos personnes âgées.

Voilà pourquoi nous demandons au gouvernement de le retirer. Nous attendions beaucoup mieux du ministre. Si le pays traverse une crise comme c'est le cas et s'il faut faire des sacrifices, qu'on les impose aux Canadiens qui peuvent se le permettre, aux Canadiens mieux nantis, à ces milliers de contribuables qui déclarent des revenus de \$50,000 et \$100,000 par an mais ne paient aucun impôt à cause de toutes les échappatoires que permet le régime fiscal actuel.

Par conséquent, s'il faut inviter les Canadiens à faire des sacrifices, les derniers à qui il faudrait le demander sont les retraités auxquels notre grand pays doit tout. Ce sont bien les

derniers à qui on devrait imposer ces sacrifices, et c'est pourquoi nous allons voter contre le bill à l'étude.

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Étant donné l'heure, monsieur le Président, pourrais-je dire qu'il est 1 heure et poursuivre à 2 heures? Ai-je le consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre semble y consentir.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Lorsque la séance a été suspendue, à 1 heure, c'était le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Masters) qui avait la parole.

M. Masters: Monsieur le Président, je voudrais commencer mon intervention sur le bill C-131, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, en parlant de ma mère. Elle est une personne âgée; j'espère être un bon fils pour elle. Elle a des revenus modestes, comme la plupart des personnes âgées. Je parle de ma mère non pas pour essayer d'attirer la sympathie, mais pour signaler le fait que lorsque nous débattons des questions de ce genre, nous parlons bien souvent des gens en général.

Tout ce que nous faisons à la Chambre se rapporte à des personnes et pas seulement aux gens en général. Non seulement nous devons penser à aider les citoyens la plupart du temps, mais pour prendre des décisions, pour prendre certaines initiatives à la Chambre, nous ne devons pas oublier que nos décisions ont des répercussions sur les particuliers, car les gens en général sont une série de personnes.

Il semblerait que lorsqu'on aborde un sujet aussi important que celui-ci, les députés d'en face prétendent subitement avoir le monopole de la compassion et de la compréhension et que nous, les méchants libéraux, ceux qui appuient le gouvernement actuel, nous avons en réalité perdu notre mère et nos enfants. Il faut beaucoup de courage au gouvernement pour présenter un projet de loi de ce genre car, si on l'isole de son contexte, il devient injuste.

Ce dont il s'agit en fait dans le bill C-131, c'est de modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse. C'est un projet de loi nécessaire qui s'inscrit dans le cadre de toute une série de programmes destinés à aider les Canadiens, surtout les personnes âgées qui ont donné tellement à notre pays. Il s'agit d'enrayer une hausse. Il ne faut pas oublier que dans ce projet de loi et dans les projets de loi correspondants, il s'agit en fait de bloquer une hausse. C'est ce qui se passe dans le cas qui nous occupe, mais il y aura d'autres hausses.

Par le biais de ce projet de loi, le gouvernement, dans sa sagesse, a dit aux citoyens qui vont être les plus touchés, qu'il comprend leurs problèmes. Nous comprenons que c'est leur seul moyen de subsistance. Nous ferons de notre mieux avec les moyens limités dont nous disposons, nous maintiendrons le statu quo et nous ferons un peu plus pour les personnes qui touchent le supplément. Ce projet de loi n'est pas l'œuvre de personnes qui ne réfléchissent pas et qui manquent de compassion et de compréhension.